

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mardi 13 octobre 2020

### Lancement de la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière



Plus que jamais cette année, la vaccination contre la grippe est un enjeu majeur de santé publique pour tous, professionnels de santé et patients. C'est une priorité afin de protéger les plus fragiles et d'anticiper les conséquences pour notre système de santé.

Tous les professionnels de la région Centre-Val de Loire se mobilisent pour la vaccination contre la grippe saisonnière.

La grippe touche, en moyenne, chaque hiver près de 2,5 millions de personnes avec une mortalité qui se concentre chez les personnes vulnérables dites "à risque" : les personnes âgées de plus de 65 ans et les personnes ayant des facteurs de risques (maladies chroniques, sujets immunodéprimés...).

**La meilleure protection, c'est la vaccination ! Sans oublier la nécessité d'adopter les bons réflexes.**

**"NOUS NE SOMMES PAS TOUS ÉGAUX FACE AUX VIRUS,  
CONTRE LA GRIPPE PROTÉGEZ VOUS VACCINEZ-VOUS"**

Compte-tenu du contexte actuel lié à l'infection à COVID-19, la vaccination contre la grippe revêt une importance particulière afin de protéger les plus fragiles et d'anticiper les conséquences pour notre système de santé. La possible co-circulation de la COVID-19 et des virus grippaux renforce ainsi l'importance de la vaccination des personnes faisant l'objet de recommandations vaccinales.

#### Recommandée pour les plus fragiles

La stratégie de vaccination 2020-2021 contre la grippe repose sur **une priorisation de la vaccination en faveur des personnes les plus à risque de grippe sévère**, ciblées dans les recommandations du calendrier vaccinal, et qui sont aussi à risque de formes graves de COVID-19.

C'est pour cette raison que l'Assurance maladie invite et recommande fortement la vaccination :

- des personnes de 65 ans et plus,
- des personnes atteintes de certaines maladies chroniques dont la liste est donnée dans le calendrier des vaccinations et recommandations vaccinales,
- des femmes enceintes (permettant de les protéger et de protéger l'enfant à naître),
- des personnes souffrant d'obésité (IMC égal ou supérieur à 40kg/m<sup>2</sup>),
- de l'entourage des nourrissons de moins de 6 mois à risque de grippe grave (dans l'objectif de protection des nourrissons qui ne peuvent pas être vaccinés) et des personnes immunodéprimées,

Pour protéger ces personnes vulnérables, **le ministère des Solidarités et de la Santé appelle donc cette année à vacciner en priorité les personnes fragiles au début de la campagne de vaccination** et d'engager les personnes ne présentant pas de risque particulier, qui souhaiteraient se faire vacciner, à différer leur vaccination à début décembre.

## Recommandée aux professionnels de santé

Dans le contexte sanitaire actuel marqué par l'épidémie de COVID, la vaccination antigrippale des professionnels de santé exerçant en établissements sanitaires et médico-sociaux constitue un enjeu majeur.

De même, l'Assurance Maladie invite tous les professionnels de santé libéraux à se faire vacciner : médecins généralistes, pédiatres, infirmiers, sages-femmes, pharmaciens titulaires d'officine, masseurs-kinésithérapeutes, gynécologues, chirurgiens-dentistes et pédicure podologues. Ils ont reçu un bon de prise en charge du vaccin. Leur vaccin est pris en charge à 100 %.

## Où et par qui se faire vacciner ?

Depuis l'année dernière, le parcours vaccinal pour les personnes majeures est simplifié. Toutes les personnes majeures éligibles à la vaccination, qu'elles aient ou non été déjà vaccinées, peuvent retirer leur vaccin à la pharmacie sur présentation de leur bon de prise en charge et se faire vacciner par le professionnel de leur choix : médecin, sage-femme, infirmier(e), pharmacien volontaire ou en centre de vaccination. La prescription préalable du médecin reste nécessaire pour les patients de moins de 18 ans.

## La couverture vaccinale

La couverture vaccinale actuelle autour de 50 % permet d'éviter près de 2 000 décès par an. Elle permettrait d'en éviter 3 000 si elle atteignait 75 % (taux de couverture recommandé par l'OMS).

Le taux de couverture vaccinale grippe des personnes à risque est de 50,5 % en région Centre-Val de Loire (47,8 % France entière) avec une disparité importante entre le taux de couverture vaccinale grippe pour les personnes âgées de 65 ans et plus (54,4 % en région CVDL/ 52 % France entière) et celui des personnes à risque de moins de 65 ans (33,2 % en région CVDL / 31 % France entière). Source Santé publique France.

## Les mesures de prévention restent nécessaires

Outre la vaccination, la prévention de la grippe comme de l'infection à la COVID-19 passe par le maintien strict des mesures barrières incluant le port du masque.



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Éviter de se toucher le visage



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



**Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et dans tous les lieux où cela est obligatoire**

[Pour en savoir plus consulter notre page dédiée](#)

### Contact presse :

Christophe LUGNOT, Directeur de cabinet - Tél. : 02 38 77 39 26 – 07 62 90 90 52 / [ars-cvl-presse@ars.sante.fr](mailto:ars-cvl-presse@ars.sante.fr)